



**UNARM**  
UNION NATIONALE DES ASSISTANTS DE RÉGULATION MÉDICALE

## FLASH INFO

Marseille, le 25/10/2019

Chères, chers collègues

L'association professionnelle est alertée par certains collègues de difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de leur certification.

Nous vous rappelons que le processus de certification des ARM et faisant fonction, (quel que soit leur statut), devra débuter en premier lieu par un entretien de positionnement, réalisé avec l'encadrant de proximité en charge des évaluations annuelles.

Cet entretien doit déterminer, si cela s'avère nécessaire, un parcours individualisé de formation en rapport avec les compétences à développer. Ce parcours est proposé par la direction de l'établissement employeur, sur la base du livret de positionnement correctement renseigné.

L'association professionnelle ne peut tolérer que des personnels expérimentés se retrouvent à devoir effectuer la formation dans sa totalité, y compris les modules théoriques.

Le volume de formation complémentaire nécessaire à la certification des ARM déjà en poste a été évalué, pour une majorité d'entre eux, à l'obtention de l'AFGSU 2, et le passage d'un module de mise à niveau en anglais (non bloquant, et réalisable en e.learning).

Certains compléments de cette formation individualisée peuvent être demandés par l'ARM lui-même.

Ces formations devront être prises en charge par l'établissement au titre de la formation continue à 100% du temps de travail et sans aucune perte de rémunération.

A l'heure où les effectifs sont inférieurs au seuil critique permettant le traitement des appels reçus selon les recommandations de qualité et de sécurité, l'association professionnelle et les ARM ne peuvent admettre que de telles dérives se mettent en place et se développent.



**UNARM**  
UNION NATIONALE DES ASSISTANTS DE RÉGULATION MÉDICALE

Nous appelons les ARM et faisons fonction à nous signaler toutes les difficultés qu'ils rencontreraient dans le cadre de cette certification.

Email : [contact@unarm.fr](mailto:contact@unarm.fr)

Nous rappelons que l'association professionnelle est surtout la vôtre !

La promotion de la profession, la défense des professionnels et la formation sont ses objectifs principaux.

Toutes nos démarches et nos actions n'ont d'autres sens que la reconnaissance et la valorisation de notre métier.

Rappels des demandes de l'UNARM :

- la prime « assistance à la régulation médicale » doit être attribuée sans conditions à tous ceux qui sont en poste quel que soit leur statut, à compter du 12 septembre 2019,
- des recrutements suffisants pour assurer la qualité de service en adéquation avec les recommandations de nos sociétés savantes,
- que la certification professionnelle soit inscrite au RNCP au niveau III,
- à ce que les ARM soient en filière soins, avec une grille de salaire en adéquation avec leurs missions,
- la suppression des quotas pour l'accès aux grades supérieurs,
- la création d'un corps spécifique avec quatre grades ARM – ARM tuteur de formation – ARM superviseur – ARM manager (cadre)

Le secrétaire général